

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET
Service interministériel
de défense et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 130289
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRETE N° 112700 DU 17 MAI 2011 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- COMMUNE DE PERSAN -

LE PREFET Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment son article L 562-6 considérant les périmètres de risques institués en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme comme des plans de prévention des risques naturels
- VU Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- VU L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques
- VU L'arrêté préfectoral 87-073 du 8 avril 1987 délimitant des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de Persan en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme
- VU L'arrêté préfectoral n° 07-116 du 5 juillet 2007 approuvant le plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Vallée de l'Oise sur le territoire de la commune de Persan ;
- VU L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que l'annexe à l'arrêté n°112700 du 17 mai 2011 doit être mise à jour ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

- Article 1 La commune de Persan est exposée au risque inondation et au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines.
- Article 2 L'annexe à l'arrêté n°112700 du 17 mai 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.
- Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :
 - l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
 - tout ou partie du plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - tout ou partie du document valant plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

- Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.
- Article 5

 Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

 Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département.

 Il en sera de même à chaque mise à jour.
- Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Sous-préfet, Directeur du cabinet

Gilles PRIETO



Préfecture du Val-d'Oise

Commune de PERSAN

Fiche communale

d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

I. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 130289	du 1	9/12/2013	mi	s à jour le			
2. Situation de la commune au regal [PPRn]	rd d'un c	ou plusieurs plans	de prévention	de risq	ues naturels p	révisibles	
La commune est située dans le périmètre d	de PPR nati	urels			oui)	(non	
Périmètre « R111-3 » valant PPRn	date 0	8/04/1987 (approuvé)		aléa	carrières soute	rraines	
PPR Inondation (vallée de l'Oise)		/07/2007 (approuvé)		aléa	inondation		
	date			aléa			
	date			aléa			
Les documents de référence mentionnés à	OF THE PARTY OF TH		raviete paperent sea un tra en				v
Périmètres R111-3 de carrières souterraines délimités par arrêté préfectoral Plan de prévention des risques inondation de la vallée de l'Oise						sur Internet * sur Internet *	-
Dossier communal sur les risques majeurs						sur Internet *	
City of the deller and the commence of the com					DDD 1		
. Situation de la commune au regar			de risques mi	niers [PPR m J oui	non	¥
La commune est située dans le périmètre de PPR miniers					Oui	HOH	^
	date						
	date						
	date						
Les documents de référence mentionnés à	l'article R12	25-24 du Code de l'enviro	onnement sont:		assaultable	والمستشاما فينش	
					consultable sur Internet *		
						sur Internet *	
La commune est située dans le périmètre d	date date date	inologiques		effet effet	oui	non	
Les documents de référence mentionnés à	l'article R12	25-24 du Code de l'enviro	onnement sont:				
					consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *		
. Situation de la commune au regar	rd du zor	nage réglementaire	pour la prise	en com	pte de la sismi	cité	
en application de l'article R 563-4 du code de		ement.					
La commune est située dans une zone de s	sismicité	Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3		Très faible Zone 1	X
za sommano est situes dans uno zono de s	Johnsto	20110	owi a salah kan	Lone	2010 2	Zono I	
		pièces joint	es				
Cartographie extraits de documents ou de dossiers perme en application de l'article R15-26 du Code de			au regard des risq	ues encour	us		
	e l'environn uvés le 0	ement 8/04/1987				T	